



Toute personne confrontée au droit du travail prend vite conscience que ce dernier est loin d'être une science exacte.

Le multiplicité des textes, l'interprétation souvent imprécise qui peut en être faite conduisent inévitablement à des litiges entre les employeurs et les salariés.

Le Conseil de Prud'hommes est l'organe compétent pour juger les conflits nés du contrat de travail.

Sécurisez vos pratiques, sachez gérer un litige devant le conseil de prud'hommes

en renforçant les connaissances théoriques et les compétences techniques de vos collaborateurs.

Les questions que vous vous posez

- ▶ Doit-on se présenter à chaque convocation ?
- ▶ Doit-on obligatoirement faire appel aux services d'un avocat ?
- ▶ Qu'est-ce que le bureau de conciliation et d'orientation ?
- ▶ Qui peut représenter l'employeur ?
- ▶ Qu'est-ce que la mise en état ?
- ▶ Le juge est-il obligé d'appliquer le barème dit « barème Macron » ?
- ▶ Qu'est-ce que l'article 700 ?
- ▶ Qu'est-ce qu'une demande reconventionnelle ?
- ▶ Quels recours après un jugement prud'homal ?
- ▶ Quels documents doit-on fournir ?
- ▶ Doit-on obligatoirement déposer des conclusions écrites ?
- ▶ Comment fonctionne la procédure de référé ?
- ▶ Quelles sont les règles à respecter pendant l'audience ?
- ▶ Sur qui repose la charge de la preuve ?
- ▶ Peut-on faire venir des témoins à l'audience ?
- ▶ Doit-on communiquer à l'adversaire les documents qu'il avait déjà avant le début du litige ?



Les plus de Cave Lex Formation ...

Une succession d'exposés théoriques et de cas pratiques qui vous permettra de comprendre les différentes étapes du litige prud'homal

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations ainsi que nos vidéos sur notre site www.cavelexformation.fr



LE LITIGE PRUD'HOMAL

Savoir gérer un litige prud'homal

Objectifs de la formation

- Savoir faire face à un litige prud'homal
- Comprendre les différentes étapes de la procédure
- Savoir préparer le dossier de plaidoirie
- Connaître les voies de recours

Programme de la formation

Public

Collaborateurs des services du personnel,

DRH, RRH, Cadres de la fonction RH

Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis.
Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base.

Durée

1 jour (7 heures)

Inter :

- * 1020,00 € HT
- * 1224,00€ TTC

Intra : Sur Devis

Introduction

Rappel historique
Organisation des conseils de prud'hommes

Le domaine de compétence

Compétence générale
Compétence territoriale
Compétence de sections

Les étapes de la procédure

La requête aux fins de saisine
Le Bureau de Conciliation et d'Orientation
La mise en état
L'audience de jugement
Le référé
Le prononcé
L'exécution

Les cas particuliers de procédure

Le renvoi
La radiation
La caducité
Le départage
Les missions de conseillers rapporteurs

Les règles de procédure

L'oralité

Définition et limites

Les parties

Comparution personnelle
Représentation
Assistance

Préparation du dossier

Analyse des demandes

Les demandes liées au fond
Les demandes annexes
Les demandes reconventionnelles
Le quantum : barème « Macron »

Charge de la preuve

Identifier à qui revient la charge de la preuve
Identifier les documents ou éléments probants

Moyens de preuve

Le format de présentation des éléments
Les attestations
Les témoins
La prescription

Respect du contradictoire

Transmission du dossier à la partie adverse
Information du Conseil de Prud'hommes

Structure de l'argumentaire

Les conclusions
Le plan de présentation de l'argumentaire

Règles à respecter au cours des audiences

Attitude et comportement
Plaidoirie

Les suites du jugement

L'exécution provisoire
L'astreinte
Les intérêts légaux
Les dépens
La fin de l'unicité de l'instance

Les voies de recours

L'appel
La cassation

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : Formateur spécialiste en GRH ou avocat en droit social
Formation inter entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.